



GÉRALD CYPRIEN LACROIX
Cardinal prêtre de la Sainte Église Romaine
du titre de San Giuseppe all'Aurelio
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC ET PRIMAT DU CANADA

Décret
au sujet du
Jubilé extraordinaire de la Miséricorde
dans le diocèse de Québec

CONSIDÉRANT les dispositions du décret, en date du 28 décembre 2014, concernant la fermeture et l'apposition des scellés sur la Porte Sainte de la Basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec et les dispositions particulières régissant son ouverture;

CONSIDÉRANT les indications et les prescriptions de la Bulle d'indiction *Misericordia Vultus* du pape François, publiée le 11 avril 2015, au sujet de la tenue du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde du 8 décembre 2015 au 20 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la lettre du pape François à Monseigneur Rino Fisichella, président du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, le 1^{er} septembre 2015, précisant certaines dispositions importantes pour la célébration dudit Jubilé;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de donner des indications particulières pour la célébration de ce grand Jubilé de la Miséricorde dans le diocèse de Québec afin que « quiconque pourra faire l'expérience de l'amour de Dieu qui console, pardonne et donne l'espérance. » (*Misericordiae Vultus* n° 3);

EN CONSÉQUENCE, en vertu de mon autorité ordinaire, je déclare par les présentes les dispositions suivantes et j'ordonne leur mise en application pour la durée du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde :

1. La *Porte Sainte* de la basilique-cathédrale sera ouverte à titre de *Porte de la Miséricorde*, et la clef, actuellement sous la garde du Chapitre Métropolitain de Québec, sera remise au curé pour la durée du Jubilé de la Miséricorde;
2. Une *Porte de la Miséricorde* sera désignée et ouverte dans les sanctuaires et églises paroissiales suivantes : le sanctuaire Sainte-Anne de Beauport, le sanctuaire Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, dans l'arrondissement de Beauport à Québec, l'église Saint-Roch de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Roch à Québec, l'église Notre-Dame-de-Lévis de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lévis et l'église Saint-Joseph-de-Beauce.
3. La *Porte Sainte* et les *Portes de la Miséricorde* seront fermées à la fin dudit Jubilé.

Le présent décret entre en vigueur immédiatement.

Donné à Québec, en deux copies originales, sous notre signature, celle du chancelier et sous le sceau de l'archidiocèse de Québec, ce huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze, en la solennité de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, patronne principale du diocèse et titulaire de la cathédrale.



+ Gérard C. Card. Lacroix
† Gérard C. Card. Lacroix
Archevêque de Québec

Jean Tailleux
Jean Tailleux, ch.t., v.é.
Chancelier